

Amélioration de la gestion de l'eau à travers l'utilisation des outils spécifiques

Dates : 27-28 Fév-1^{er} Mars 2018 **Lieu** : Golf de Biarritz (64)

Nombre de places : 20

(Seuls seront pris en compte les 20 premiers dossiers d'inscriptions **complets** parvenus à l'AGREF (le cachet de la poste faisant foi).

Documents joints :

✓ Programme du stage à remettre au participant.

✓ Convention de formation à renvoyer à l'AGREF.

Documents à retourner à : **AGREF-Formation - BP 307 - 64208 - Biarritz Cedex**

- ✓ Convention de formation **à retourner** remplie et signée.
- ✓ Deux chèques en règlement :

- soit du coût pédagogique non membre AGREF	= 740 euros.
du coût pédagogique membre AGREF	= 660 euros.
- et des frais d'hébergement en single et tous les repas	= 305 euros.
ou des frais d'hébergement en double et tous les repas	= 250 euros.
ou les repas du midi uniquement	= 84 euros.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS LA CONVENTION ET LES REGLEMENTS

Inscription, enregistrement et convocation :

Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée. Toute inscription reçue 15 jours avant la date du stage ne sera satisfaite que dans la mesure des places disponibles. Aucune réclamation pour non-satisfaction des demandes ne pourra être retenue si le nombre maximum d'inscrits est dépassé, même avant cette date.

- Un accusé réception ainsi que les factures vous seront adressés, **par e-mail**, à réception du dossier complet.
- Une convocation avec le plan d'accès sera adressée au golf, **par e-mail**, avant le stage. Le stagiaire devra la présenter à son arrivée le premier jour du stage.

IMPORTANT : MERCI DE BIEN VOULOIR INDIQUER LISIBLEMENT UNE SEULE ADRESSE E-MAIL

Annulation :

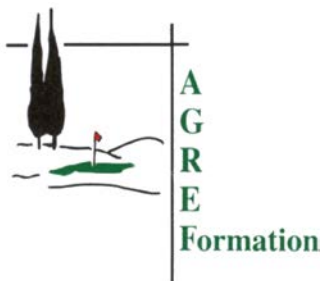
Tout stage n'atteignant pas, **UN MOIS** avant la date prévue un nombre minimum de participants sera reporté ou annulé. Les inscrits en seront informés individuellement et remboursés.

Toute annulation du fait du stagiaire devra être notifiée par écrit à l'AGREF :

- **Annulation reçue un mois avant** : Remboursement des droits d'inscriptions moins 50 € pour frais de dossier.
- **Annulation reçue après cette date** : Remboursement de la moitié des frais d'inscription.

Prise en charge et remboursement par le fonds de formation :

- **Avant le stage et le plus tôt possible** :
 - **Faire une demande préalable de prise en charge auprès de votre fonds de formation.**
- **Si votre demande a été acceptée, et après le stage**, envoyer à votre fonds de formation :
 - la convention,
 - les factures du coût pédagogique et des frais d'hébergement/repas,
 - l'attestation de présence qui sera remise au stagiaire à la fin du stage,
 - la copie de la feuille d'émargement qui vous sera adressée après le stage.



PROGRAMME DU STAGE

Amélioration de la gestion de l'eau à travers l'utilisation des outils spécifiques

Public :

- Intendants
- Adjointes
- Fontainiers

Lieu :

- Golf de Biarritz

Durée - Dates - Horaires :

- 3 jours - 21 h
- 27-28 Février-1^{er} Mars 2018
- 1^{er} jour : 8 h 30 - 17 h 30
- 3^e jour : 8 h 00 - 16 h 30
- (Attention : aucun départ le 3^e jour avant 16 h 30)

Intervenant :

- Raphaël KARM – Ingénieur

Prix :

- Coût pédagogique : **740 €**
- Coût Membre AGREF : **660 €**

A rajouter :

- Frais hébergement en chambre :
 - single et tous les repas : **305 €**
 - ou double et tous les repas : **250 €**
- OU repas du midi : **84 €**

Organisme de formation :

AGREF-Formation
B.P. 307
64208 – Biarritz Cedex
Tél. : 05.59-52-86-52
E-mail : agref.golf@wanadoo.fr

N° déclaration : 72 64 009 71 64
N° Siret : 38 75 26 247 000 29

Objectif pédagogique de la formation :

- Répondre au défi quotidien de l'irrigation et rendre l'utilisation du système d'irrigation plus efficace.
- Maîtriser le fonctionnement des stations de pompage et des outils d'aide à la décision pouvant accompagner une gestion centralisée.
- Être autonome dans l'utilisation de ces outils, le diagnostic, l'utilisation avancée des outils de gestion de l'eau.

Programme des 3 jours de formation :

- **Gestion de l'eau** : Données agronomiques de l'arrosage - Mesures de l'efficacité de l'arrosage - La surpression - Les pompes en charge - Les conditions d'aspiration - Les besoins en eau - Les ressources en eau - La réglementation sur les prélèvements d'eau.
- **Pompage** : Fonctionnement des pompes immergées, de surface, principe du pompage destiné spécifiquement à l'arrosage - Montage et démontage des pompes - Fonctionnement des stations de pompage - Etude de cas - Mise en route - Hivernage. Contrôles en cours de saison - Maintenance et entretien régulier - Dimensionnement des installations, des réseaux, choix des produits - Connexions à distance, alarmes, recueil d'informations durant le cycle d'arrosage - Fonctionnement des appareils de régulation - Electricité de la station de pompage, appareils de contrôle, vitesse variable, communication distance - L'entretien, les pannes - Cas pratique de fonctionnement - Réservoirs, vannes de régulation, vannes motorisées - Essais, matériel.
- **Les différents types de gestions centralisées** : Les gestions centralisées, ateliers par groupe sur différents logiciels - Connexion à distance, les nouveaux outils de gestion - Les outils de gestion de l'arrosage : stations météo, sondes, ETP, utilisation sportive de l'eau - Fonctionnement avancé des logiciels de gestion centralisée - Cas pratiques - Le fonctionnement des systèmes satellites et décodeurs, dépannage, diagnostics, outils à utiliser - Amélioration progressive de l'arrosage : remplacement de matériel, évolution des technologies - Protection foudre, précautions à prendre au niveau technique - Traitement de l'eau, injection, fertilisation, filtration, crépinage, utilités - Mesures des qualités de l'eau : salinité, conductivité, température, pH.

Support pédagogique :

- Vidéo-projection de l'ensemble des points abordés - Essais sur le terrain - Ateliers par groupe - Rencontre-échanges avec les intendants des golfs. Document papier (ou une clé USB) sera remis à chaque participant - Débat - Discussion.
- QCM - Bilan en fin de stage - Questionnaire à chaud - Questionnaires d'évaluation à froid envoyés à l'encadrement et au stagiaire 3 mois après le stage.

Attention : aucun départ ne sera autorisé avant 16 h 30 le dernier jour du stage, donc pour votre retour prendre les dispositions (billets train ou avion) en conséquence.

